

# Présentation d'un article de journal

N.B. Il faut un **sous-titre par paragraphe**.

**Titre ( de préférence « accrocheur » : il doit frapper, amuser ou éveiller la curiosité ).**

**Sous-titre ( plus explicite, il résume un peu l'article ).**

**Premier paragraphe : narration.**

L'article doit répondre aux « 5 W » : who, when, where, what, why ?

L'article commence par la fin pour éviter la perte d'attention en cours de lecture : **la première phrase donne la situation finale** et répond au moins aux questions « qui, quand, où, quoi ? ».

**La suite de l'article** remonte dans le temps pour donner toutes les explications nécessaires et répondre à la question « pourquoi ? ». Elle **fait dans l'ordre le récit des événements** depuis leur début.

Le temps du récit est le **passé composé** (jamais de passé simple).

**Deuxième sous-titre.**

**Deuxième paragraphe : argumentation.**

Deuxième partie de l'article : **commentaire du journaliste / réaction des témoins / élargissement à un sujet plus général.**

**Initiales du journaliste.**

## MORT EN NOIR OU BLANC

**Nouvelle attaque des loups sur les hauteurs d'Annecy**

Ce matin, au lever du jour, des randonneurs ont fait une macabre découverte dans la neige, tout près du village de Thones (Haute-Savoie) : le corps méconnaissable d'un homme, à demi dévoré. Tout porte à croire qu'il s'agit d'Ernest DELATUILE, vacancier âgé de 46 ans, parti se promener hier en fin d'après-midi, dont la famille a signalé la disparition en début de soirée. Peu familière de la région, la victime s'est sans doute perdue dans la neige à la nuit tombée. Reste à déterminer si Ernest DELATUILE est mort d'épuisement et d'hypothermie, ou s'il a succombé à l'attaque meurtrière d'une meute de loups.

**Une réintroduction controversée**

Qu'ils soient ou non la cause directe de la mort de ce vacancier, ce fait divers dramatique réouvre le débat sur la place des loups dans nos montagnes. Comme l'affirmait ce matin Monsieur SAPINET, maire de Thones : « Tant que les loups ne s'attaquent qu'aux troupeaux, personne ne s'émeut. Peut-être que la fin tragique de ce pauvre promeneur va enfin pousser les autorités à réfléchir à la régulation des loups dans le canton ! »  
C.E.